



Bienvenue à l'École secondaire Roméo-Dallaire !

Tout au long de l'année, nous allons viser l'excellence et vivre la satisfaction du travail bien accompli. Ce guide a pour but de vous faire connaître l'école et de vous informer de vos responsabilités.

Le code de vie est un outil essentiel au bon fonctionnement de l'école et il vise à créer une atmosphère académique et sociale favorable à l'apprentissage. Ce code de vie doit être respecté par les élèves. Pour cette raison, tous les élèves doivent prendre connaissance du code de vie et s'assurer de bien l'interpréter.

Nous vous souhaitons une année scolaire 2018-2019 des plus enrichissantes.

Bon succès dans vos études à l'École secondaire Roméo-Dallaire.

LA LANGUE DE COMMUNICATION

L'École secondaire Roméo-Dallaire est un lieu de travail et d'apprentissage **francophone** dans les salles de classe ainsi que pendant toutes les activités parascolaires.

Afin de promouvoir un environnement français, les élèves et les parents d'élèves acceptent que le français soit la langue de communication pendant les cours (sauf pendant les cours d'English et d'espagnol), les activités, les différents comités et/ou réunions, dans les corridors et sur le terrain de l'école. Chaque élève **s'engage** à utiliser la langue française en tout temps lorsqu'il est à l'école.

Horaire de la journée

Secondaire (9 ^e à 12 ^e)		Intermédiaire (7 ^e et 8 ^e)	
Heures	Activité	Heures	Activité
8h	Début de service	8h00	Début de service
8h15 à 8h25	Annonces (cafétorium)	8h15 à 8h25	Annonces (cafétorium)
8h25 à 9h40	Période 1	8h25 à 9h40	Période 1
9h45 à 11h	Période 2	9h45 à 10h40	Période 2
		10h40 à 11h	APQ
11h à 11h40	Déjeuner	11h à 11h20	Récréation
		11h20 à 11h40	Déjeuner
11h45 à 13h	Période 3	11h45 à 13h	Période 3
13h05 à 14h20	Période 4	13h05 à 14h20	Période 4

Résumé du calendrier 2018-2019

4 septembre	rentrée scolaire
27 septembre	présentation des curriculums aux parents des élèves en 7 ^e et 8 ^e année.
8 octobre	jour férié (Action de grâce)
19 octobre	journée pédagogique
15 novembre	date de la rencontre des parents pour les bulletins de progrès de l' intermédiaire (7^e et 8^e) et les bulletins de mi-semestre du premier semestre du secondaire (9^e à 12^e)
16 novembre	journée pédagogique
24 déc. au 4 janv.	congé d'hiver
18 janvier	journée pédagogique
25– 31 janvier	examens pour le secondaire (classes ordinaires pour les 7 ^e et 8 ^e)
1 février	journée pédagogique
18 février	jour férié (congé de la famille)
8-15 mars	congé de mars
19 avril et 22 avril	jours fériés (Pâques)
25 avril	date pour la rencontre des parents pour les bulletins de mi-semestre du deuxième semestre du secondaire (9^e à 12^e)
20 mai	jour férié (fête de la Reine)
14 juin	journée pédagogique
20 au 26 juin	examens pour le secondaire (classes ordinaires pour les 7 ^e et 8 ^e)
25 juin	cérémonie pour les élèves de la 8 ^e année.
27 juin	date tentative pour la cérémonie de remise des diplômes pour les élèves du secondaire
28 juin	journée pédagogique

Mise en contexte

- **Province**

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

- **Conseil**

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

- **École**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

- **Partenaires communautaires**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène ;

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répondent aux normes provinciales et qui engagent l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Normes de comportement	Attentes
Respect, civilité et civisme	
<i>Traiter les gens avec civilité, dignité et respect</i>	
Respect des différences chez les gens, de même que leurs idées et leurs opinions	<ul style="list-style-type: none">• Je respecte les autres et je les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, à leur handicap et à tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	<ul style="list-style-type: none">• J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none">• J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.• Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu.• Toutes mes absences et tous mes retards doivent être motivés par mes parents ou tuteurs.• Les élèves autonomes doivent également motiver leurs absences. (secondaire seulement)
Honnêteté et intégrité	<ul style="list-style-type: none">• J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.• Je ne fais pas de plagiat.• Je respecte les droits d'auteurs.
<i>Respecter les biens et les lieux</i>	
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	<ul style="list-style-type: none">• Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.• Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état.• Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur.• Je m'abstiens de commettre du vandalisme.
Intimidation	
Verbale	<ul style="list-style-type: none">• Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à ne pas poser de gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et de gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des méchancetés et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, caméras, Internet, médias sociaux, messages textes, etc.) avec l'intention de

Normes de comportement	Attentes
	propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. • Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. • Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, d'infliger à autrui des dommages corporels ou de poser des gestes inappropriés. • Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique et à demander l'aide d'un adulte au besoin.
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je m'engage à ne pas menacer ni de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de **discipline progressive**, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce, en conformité avec la politique 3,32 du CS Viamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

<ul style="list-style-type: none">• Rappel à l'élève• L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève• Fiche de réflexion• Conseil de coopération• Perte de privilèges• Réparation des gestes posés• Appel aux parents, tuteur, tutrice• Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant• Retrait temporaire de la classe• Retrait du transport scolaire• Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire• La direction d'école rencontre l'élève• Travail communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Médiation• Retenue• Implication du conseiller en assiduité• Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire• Remboursement de matériel endommagé ou volé• Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant• Rencontre des parents avec la direction d'école• Suspension de l'école variant entre un et 20 jours• Renvoi de l'école• Renvoi du Conseil
--	--

Attentes

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les attentes propres à notre milieu scolaire.

<u>Élément</u>	<u>Précisions</u>	<u>Répercussions au manquement</u>
Activités périscolaires et parascolaires	<ul style="list-style-type: none"> Tel que stipulé dans le Guide des sorties éducatives du CS Viamonde, afin de participer aux sorties éducatives ou aux activités parascolaires, l'élève doit obligatoirement se servir du Guichet Viamonde afin de remplir les formulaires demandés à ou avant la date spécifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> Retrait de l'activité
Affichage dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de privilège
Appareils cellulaires et articles électroniques incluant les caméras	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation du téléphone cellulaire à des fins personnelles est permise à l'intérieur de l'école aux deux endroits désignés : les corridors avant vos classes et au cafétorium seulement. Ceci dit, les téléphones cellulaires et autres articles électroniques (iPod, iPad, jeux portatifs, ordinateur portable) peuvent être utilisés seulement pour des fins pédagogiques en salle de classe, avec l'approbation de l'enseignant(e). <u>La prise et la diffusion de photo, par l'entremise d'appareils électroniques, est strictement interdite dans l'école sans l'autorisation des personnes dans la photo.</u> Dans le cas où cela deviendrait problématique, la direction pourra intervenir et si nécessaire le privilège de prise de photo et de l'utilisation du cellulaire dans l'école sera retiré. L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou des articles électroniques des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> Avertissement par la direction Confiscation possible pour la journée par la direction.
Appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> Pour effectuer un appel, l'élève doit le faire dans les corridors et au cafétorium, avant ou après les classes. Les appels d'urgence aux parents et aux tuteurs sont permis au secrétariat. Seulement les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves. 	
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none"> L'assiduité mène au succès scolaire, donc l'élève doit assister à tous ses cours. Lorsque l'élève est absent(e), un parent/tuteur/tutrice communique avec l'école avant le début des classes. Lorsque l'élève doit quitter l'école durant la journée scolaire, il/elle doit motiver son départ et doit signer le registre avant de quitter les lieux. Un départ non motivé sera considéré comme un cours séché. Pour motiver une absence, l'élève remet une preuve justificative (rendez-vous médical ou dentaire ou note/appel du parent/tuteur/tutrice). Il n'est pas permis de sécher des cours pour accomplir ou terminer une tâche d'un autre cours, même pour les élèves de 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec la direction Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs Suspension

Élément	Précisions	Répercussions au manquement
	<p>18 ans et plus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les congés supplémentaires, l'élève doit faire demande au bureau, remplir un formulaire à cet effet dix journées d'école avant le départ et le faire signer par ses enseignantes et enseignants ainsi que par un parent/tuteur/tutrice. • En cas d'absence à un examen, l'élève doit soumettre à la direction un certificat médical signé par un médecin. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • La ponctualité prépare l'élève aux exigences du marché de travail et crée un environnement propice à l'apprentissage. L'élève doit être ponctuel(le) aux annonces du matin, aux rassemblements, à ses cours et à toutes les activités scolaires. • Un retard non motivé de plus de 15 minutes ou un départ non motivé sera considéré comme un cours séché et l'élève devra reprendre le temps en retenue. • Un retard motivé de plus de 15 minutes pourrait empêcher l'accès au cours, selon la décision de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel à l'élève • Retenue avec l'enseignante ou l'enseignant au 3^e retard. • Communication avec les parents ou les tuteurs • Rencontre avec la direction au 4^e retard et ainsi de suite. • Suspension
Casiers	<ul style="list-style-type: none"> • Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. • L'élève maintient un casier propre. Tout affichage doit être conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. L'élève doit fournir la combinaison de son cadenas au secrétariat. • Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves lorsque ceux-ci participent aux activités sportives ou aux cours d'éducation physique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Retenue • Perte de privilège • Suspension
Centre de ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Une atmosphère de travail doit régner en tout temps au centre de ressources. • La nourriture n'est pas permise au centre de ressource. • Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. • Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de privilège • Renvoi du local • La carte d'étudiante est obligatoire
Circulation dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève se déplace de façon ordonnée. • L'élève se dirige dans les endroits désignés par l'école quand il ou elle n'est pas en classe. L'élève en période libre doit être à la bibliothèque ou au cafétorium. • Dans les corridors, l'élève s'assure de permettre une bonne circulation et de se déplacer en marchant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel • Demande de quitter les couloirs • Retenue • Communication avec les parents ou les tuteurs • Suspension

Élément	Précisions	Répercussions au manquement
Danses	<ul style="list-style-type: none"> Le code de vie de l'école est en vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter. L'élève et son invité entrent à la danse ensemble et en sortent ensemble également. L'élève qui désire participer à une danse assiste à tous ses cours la journée même de la danse. 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de privilège
Entrée principale de l'école	<ul style="list-style-type: none"> Toute activité se déroulant près des portes de l'école doit permettre un bon accès à l'école pour les élèves, le personnel et les membres de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel Entretien avec la direction
Fouille et perquisition	<ul style="list-style-type: none"> La direction de l'école ou le CS Viamonde a le droit de faire des fouilles fondées sur des soupçons de la présence de drogues, d'alcool ou d'armes afin d'assurer la sûreté et la sécurité du milieu scolaire. La fouille d'un(e) élève et de ses biens personnels sera effectuée en bonne et due forme lorsque la direction de l'école ou le CS Viamonde a des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école ou du CS Viamonde n'a pas été respectée et que la preuve de l'infraction peut y être trouvée. L'objet de la fouille peut être l'examen des vêtements de l'élève, de ses biens personnels, de ses sacs, de son casier, de sa personne ou de tout véhicule situé sur le terrain de l'école afin de saisir des éléments de preuve requis pour imposer des mesures disciplinaires. Les fouilles sont faites avec sensibilité en tenant compte de l'âge et du sexe de l'élève et en présence d'un témoin. 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de suspension, renvoi et / ou recours aux forces policières
Instruments de musique	<ul style="list-style-type: none"> Les instruments de musique sont seulement joués dans les couloirs et dans le cafétorium avec l'autorisation de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel Entretien avec la direction
Langue de communication	<ul style="list-style-type: none"> La langue de communication à l'école est le français en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel à l'élève Entretien avec la direction Retenue
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	<ul style="list-style-type: none"> Les manifestations d'affection doivent être appropriées pour le milieu scolaire et ne doivent donc pas être excessives. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel à l'élève Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs
Nourriture	<ul style="list-style-type: none"> L'élève ne doit pas manger ni boire dans les couloirs ainsi que près de tout équipement technologique (ordinateur, iPad, etc.). Une collation est permise en salle de classe au début du 1^{er} bloc seulement. Les bouteilles d'eau non cassables sont permises en classe. 	<ul style="list-style-type: none"> Avertissement Confiscation de nourriture Retenue
Objets de valeur et biens personnels	<ul style="list-style-type: none"> L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation du cadenas est obligatoire

Élément	Précisions	Répercussions au manquement
Objets trouvés	<ul style="list-style-type: none"> • Tout objet trouvé est rapporté au bureau. 	
Période du dîner	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève est responsable de s'asseoir sur les chaises dans les endroits désignés appropriés, de garder le cafétorium propre, de jeter ses déchets et de ranger ses effets personnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel à l'élève • Retenue • Travail communautaire
Plagiat	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève fait preuve d'intégrité académique en évitant le plagiat. Le plagiat c'est l'acte de prendre intentionnellement ou non une idée ou un texte d'un auteur connu sans mentionner explicitement la source bibliographique est interdit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les politiques du CS Viamonde • Communication avec les parents ou les tuteurs
Rassemblement des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Les annonces du matin sont obligatoires pour tous. Les élèves se dirigent directement au lieu indiqué. • Pendant les annonces, le silence est de rigueur. • L'utilisation de tout article électronique est interdite pendant les rassemblements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel à l'élève • Entretien avec la direction • Retenue
Salle de toilettes	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève maximise son temps de classe en limitant les sorties de classes et en choisissant un temps propice pour utiliser les toilettes (dans la mesure du possible, entre les cours et à l'heure du dîner). 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de privilège
Système d'alarme	<ul style="list-style-type: none"> • Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec la direction • Communication avec les parents ou les tuteurs • Recours aux forces policières
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Puisque l'école est un lieu de travail éducatif, chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire qui est appropriée pour le milieu scolaire et l'apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> ○ des vêtements qui couvrent bien les régions de la poitrine, de l'abdomen, du postérieur et ne laissent pas voir les sous-vêtements. ○ des vêtements, des accessoires et des bijoux qui sont dépourvus de logos, de slogans, d'images ou de messages racistes, sexistes, haineux, violents ou dégradants ou faisant la promotion de drogues, d'alcool ou de pratiques illicites. • Les verres fumés sont portés à l'extérieur de l'école seulement. • Lorsque l'enseignant ou l'enseignante le demande, la casquette ou le chapeau est retiré. • Pour le cours d'éducation physique et les activités sportives, l'élève porte des espadrilles propres et des vêtements de rechange (p. ex., shorts, pantalons de sports, t-shirt) qui sont rapportés à la maison régulièrement pour les faire laver. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel à l'élève – changement de vêtement • Communication avec les parents ou les tuteurs • Retenue • Suspension

<u>Élément</u>	<u>Précisions</u>	<u>Répercussions au manquement</u>
Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Tous les règlements du code de vie s'appliquent au transport scolaire. Chaque élève fait preuve de respect envers les autres élèves et le chauffeur. L'élève prend toujours l'autobus qui lui est assigné. L'élève suit tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport au http://www.francoabus.ca/regles_de_base.asp). 	<ul style="list-style-type: none"> Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs Perte de privilège
Usage du tabac	<ul style="list-style-type: none"> L'usage de tabac, incluant les cigarettes électroniques et les vaporisateurs, est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec la direction
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> L'élève s'engage à respecter les normes établies par le CS Viamonde et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CS Viamonde. L'accès aux ordinateurs se fait sous la supervision d'un adulte. L'élève s'engage à utiliser les imprimantes de façon judicieuse et écoresponsable. 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de privilège
Planches à roulettes, vélos	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de la planche à roulettes et de patins alignés se fait hors des lieux scolaires. Les planches à roulettes et patins alignés sont rangés aux endroits désignés (casier ou bureau). 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de privilège
Véhicules à l'école	<ul style="list-style-type: none"> L'école décourage l'utilisation de véhicules personnels pour venir à l'école. L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire. L'accès au stationnement est un privilège et tous les chauffeurs se doivent de respecter les normes de vitesse et de circulation. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel à l'élève Perte de privilège Possibilité de suspension et / ou recours aux forces policières
Ventes / Activités de financement	<ul style="list-style-type: none"> Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. Toute vente ou tout troc non autorisés n'ont pas leur place à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de privilège
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> Aucun visiteur n'est permis sur le terrain scolaire pendant les heures d'école. 	

Heures communautaires

Depuis le 1^{er} septembre 1999, tous les élèves de l'Ontario qui commencent leurs études secondaires doivent effectuer un minimum de 40 heures de services communautaires pour obtenir leur diplôme. Ils sont libres de répartir, comme ils l'entendent, ces 40 heures d'activités au cours de leurs quatre années d'études au secondaire.

C'est l'élève, en consultation avec ses parents, qui décidera de quelle façon il répondra à cette exigence. Les parents seront tenus de signer les formulaires du service communautaire et le **tout doit être approuvé par la direction avant que l'élève entreprenne ses services communautaires sinon, les heures complétées ne seront pas reconnues.**

L'école fournira une liste d'activités admissibles pour aider l'élève à faire ses choix. L'élève ne pourra pas remplir cette exigence en suivant des programmes qui donnent droit à des crédits ou en faisant un travail rémunéré.

Les activités de service communautaire devront se dérouler **en dehors des heures normales d'enseignement**. Cela pourrait être, par exemple, durant l'heure du déjeuner, du dîner, le soir, la fin de semaine ou durant les congés scolaires.

L'élève devra remettre à la direction de l'école les formulaires attestant de l'achèvement du service communautaire.

TEST DE MATHÉMATIQUES 9^e OQRE

Au mois de juin 2019, nos élèves de 9^e année prendront part au Test de mathématiques, 9^e année, une évaluation provinciale élaborée par l'Office de la responsabilité et de la qualité en éducation (OQRE). Ce test est administré à tous les élèves de 9^e année inscrits à un cours appliqué ou théorique de mathématiques dans les écoles financées par les deniers publics de l'Ontario.

Le test est composé de deux cahiers. Les élèves auront 50 minutes pour remplir chaque cahier.

Les questions dans les tests de l'OQRE sont directement fondées sur les attentes et contenus d'apprentissage décrits dans *Le curriculum de l'Ontario*. Il n'est donc pas nécessaire que les élèves se préparent au test de façon particulière. Les élèves feront le test dans leurs salles de classe habituelles avec leur titulaire de classe et ils devront simplement faire de leur mieux et montrer leurs connaissances.

Les résultats de chaque enfant à ce test sont personnels et vous donneront une indication de son rendement par rapport à la norme provinciale. Le test vous donnera de l'information additionnelle au sujet de l'apprentissage de votre enfant, qui viendra s'ajouter aux renseignements globaux sur son progrès. En septembre 2018, l'OQRE enverra à notre école un rapport sur le rendement de votre enfant au test que nous ferons suivre à votre domicile.

Les résultats obtenus par les élèves aux tests de l'OQRE représentent une importante source de renseignements au sujet des forces des élèves et des points à améliorer. Nous pouvons les utiliser, dans le contexte de notre communauté scolaire, avec d'autres renseignements, afin de développer nos initiatives d'amélioration dans le domaine des mathématiques. **À Roméo-Dallaire, 15% de la note finale des élèves proviendra du test de l'OQRE.** Ces résultats sont utiles non seulement pour votre enfant, mais aussi pour tous les élèves de l'école. Ils sont également utilisés par notre conseil scolaire et le ministère de l'Éducation pour diriger l'attention et les ressources sur les domaines nécessaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'OQRE et pour visionner un exemple de ses tests, vous pouvez vous rendre sur son site Web au www.oqre.on.ca.

TEST PROVINCIAL DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES 10^e OQRE

Le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) est administré par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Ce test sert à déterminer si l'élève a acquis les habiletés en littératie (lecture et écriture) qui correspondent à la norme en matière de compréhension des textes de lecture et de communication au moyen d'une variété de textes écrits tels que décrits dans *Le curriculum de l'Ontario*, dans toutes les matières, jusqu'à la fin de la 9^e année. La réussite de ce test ou du Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario est une condition pour obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Le directeur,

M. Lewis